

EXERCICE 2020

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	3
1. TERRITOIRE DESSERVI.....	3
2. HISTORIQUE DE LA COLLECTIVITE.....	3
3. LES COMPETENCES	6
LES ACTIONS DE PREVENTION 2020	6
ORGANISATION DE LA COLLECTE	6
1. SECTEUR NORD.....	7
1.1 Les collectes en porte à porte.....	8
1.2 Les collectes en apport volontaire	8
2. SECTEUR SUD.....	10
2.1 Les collectes en porte à porte.....	10
2.2 Les collectes en apport volontaire	12
2.3. Les collectes « mixtes ».....	12
BILAN DES DIFFERENTES COLLECTES	12
1. PRODUITS RESIDUELS DES MENAGES.....	13
2. COLLECTE SELECTIVE	14
3. COLLECTE DU VERRE	15
4. LES AUTRES COLLECTES.....	15
4.1. Objets encombrants.....	15
4.2. Biodéchets et végétaux.....	16
4.3. DDS et DEEE.....	16
5. RATIOS GLOBAUX	16
LES FILIERES DE TRAITEMENT	17
1. TYPE DE TRAITEMENT PAR DECHETS	17
2. LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT	18
COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS	18
1. MONTANTS ANNUELS DES PRESTATIONS DE SERVICE.....	18
1.1. Secteur Nord.....	18
1.2. Secteur Sud.....	19
2. MONTANT ANNUEL DE LA DELEGATION	20

FINANCEMENT DU SERVICE	20
1. LE CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE.....	20
1.1. Secteur Nord.....	20
1.2. Secteur Sud.....	21
1.3. Les montants facturés en 2020.....	22
1.4. Les recettes comptant pour l'année 2020	22
2. FONCTIONNEMENT DES RECETTES ISSUES DES ECO-ORGANISMES	23
3. FONCTIONNEMENT DES AUTRES RECETTES.....	23
RESULTAT	23

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1. Territoire desservi

Le 1^{er} janvier 2017, suite à la loi NOTRe, la Porte d'Alsace, Communauté de Communes de Dannemarie et la Communauté de Communes de la Largue ont fusionné en donnant naissance à une nouvelle entité : Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL).

A la suite de cette fusion, la nouvelle structure compte 44 communes et une population totale de 22 719 habitants en 2020 (+0.1% en 1 an).

2. Historique de la collectivité

La communauté de communes Sud Alsace Largue est née au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de la communauté de communes de la Porte d'Alsace (32 communes ; 16157 hab.) et de la communauté de communes de la Vallée de la Largue (12 communes ; 6562 hab.)

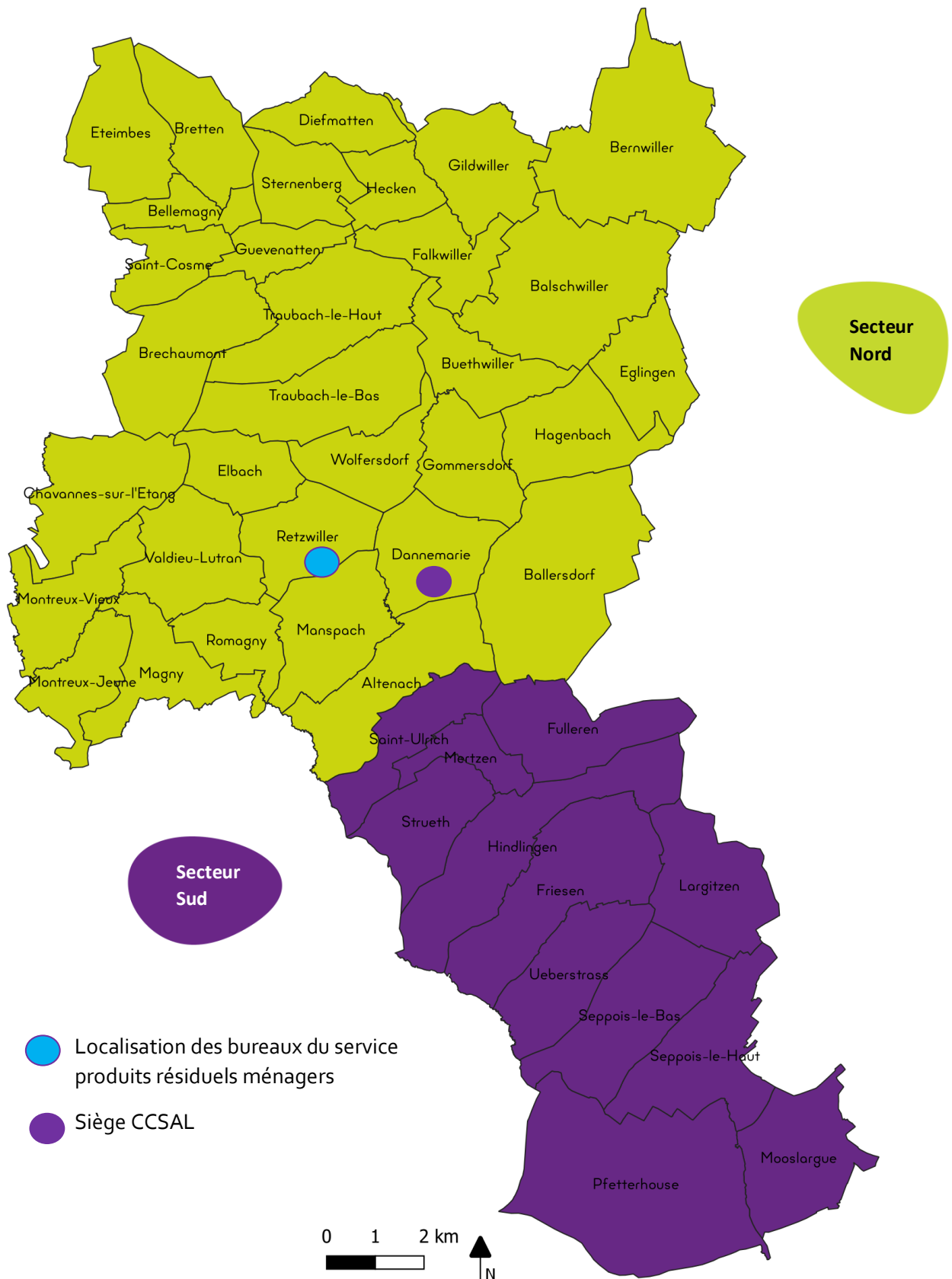
De par l'historique de chacun de ces deux ex territoires, le fonctionnement n'est pas harmonisé sur le territoire communautaire en termes de gestion et de collecte des déchets de proximité et de déchets de déchetterie. Jusqu'à la fin des marchés publics liant ces deux secteurs à leurs prestataires respectifs, les modalités de gestion ne peuvent être modifiées. La date d'échéance des marchés publics est au 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente les différentes communes composant la CC Sud Alsace Largue et indique à quel secteur elles sont rattachées :

Communes	Secteur	Nombre d'habitants	Communes	Secteur	Nombre d'habitants
Altenach	Nord	396	Hindlingen	Sud	639
Ballersdorf	Nord	837	Largitzen	Sud	326
Balschwiller	Nord	759	Magny	Nord	309
Bellemagny	Nord	182	Manspach	Nord	558
Bernwiller	Nord	1217	Mertzen	Sud	206
Bréchaumont	Nord	422	Montreux-Jeune	Nord	382
Bretten	Nord	186	Montreux-Vieux	Nord	910
Buethwiller	Nord	285	Mooslargue	Sud	426
Chavannes-sur-l'Etang	Nord	705	Pfetterhouse	Sud	984
Dannemarie	Nord	2294	Retzwiller	Nord	716
Diefmatten	Nord	304	Romagny	Nord	274

Communes	Secteur	Nombre d'habitants	Communes	Secteur	Nombre d'habitants
Eglingen	Nord	378	Saint-Cosme	Nord	88
Elbach	Nord	259	Saint-Ulrich	Sud	308
Eteimbes	Nord	383	Seppois-le-Bas	Sud	1411
Falkwiller	Nord	203	Seppois-le-Haut	Sud	520
Friesen	Sud	654	Sternenberg	Nord	159
Fulleren	Sud	355	Strueth	Sud	345
Gildwiller	Nord	280	Traubach-le-Bas	Nord	473
Gommersdorf	Nord	374	Traubach-le-Haut	Nord	612
Guevenatten	Nord	142	Ueberstrass	Sud	388
Hagenbach	Nord	743	Valdieu-Lutran	Nord	431
Hecken	Nord	517	Wolfersdorf	Nord	379
TOTAL					22719

La carte suivante présente le territoire avec la délimitation géographique des deux secteurs



3. Les compétences

Suite à la loi NOTRe, la compétence sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés fait partie des compétences obligatoires.

La compétence « collecte » est exercée directement par la collectivité par prestation de services.

Concernant les traitements, la collectivité adhère au SM4 pour les traitements spécifiques suivants :

- Incinération des OMR à BOUROGNE (Délégation au SERTRID).
- Compostage des biodéchets collectés au centre d'Aspach le Haut.

Pour les autres traitements, relevant des spécificités de marchés, les destinations sont définies dans le cadre réglementaire des marchés.

LES ACTIONS DE PREVENTION 2020

Les diverses périodes de confinement qui ont eu lieu en 2020 n'ont pas permis de mettre en place de nombreuses actions de prévention/communication sur la thématique des produits résiduels :

- Travail avec le foyer pour personnes handicapés de Dannemarie (ADAPEI Papillons blancs) pour sensibiliser à l'environnement et aux gestes de tri via
 - 3 sessions de formation sur le tri des emballages/papiers et des déchets du quotidien
 - Démonstration du fonctionnement d'un camion de collecte des recyclables



ORGANISATION DE LA COLLECTE

Actuellement, les services proposés sont différents sur les 2 anciennes collectivités. Les paragraphes suivants présentent le type et le mode de collecte en cours en 2020 sur chacun des périmètres.

1. Secteur Nord

Cette organisation découle du marché passé en 2015, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – pesée + levée Porte à porte	Collecte par SUEZ Traitement via le SM4
Objets encombrants	Porte à porte	Collecte par SUEZ Traitement par SUEZ
Corps creux	Sac jaune Porte à Porte	Collecte par SUEZ Traitement par SCHROLL
Corps plats (papiers-cartons)	Bac vert Porte à Porte	Collecte par SUEZ Traitement par SCHROLL
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL
Produits verts	13 sites de dépôts communaux	Evacuation et compostage par la société Sundgau Compost
Déchets Diffus Spécifiques	Apport volontaire 4 fois par an	Collecte et traitement par TREDI
DEEE	Apport volontaire 4 fois par an	Envie 2E Haute Alsace Recyclage
Huile de vidange	5 points d'apport volontaire	ETS Grandidier
Tri mobile	Collecte du bois, des métaux et des encombrants en benne, 1 à 2 fois par mois	Collecte et traitement par SUEZ.

Les entreprises assimilées à des ménages sont astreintes aux mêmes règles que les ménages à savoir limitées par la contenance du bac OMR et pour la collecte des recyclables aux indications réglementaires du calendrier.

Les professionnels sont exclus des collectes en apport volontaire et doivent s'adresser aux filières réservées aux professionnels. Une tolérance est accordée pour les petites quantités de verre et déchets type piles-batterie.

1.1 [Les collectes en porte à porte](#)

- Produits résiduels des ménages

Chaque foyer est équipé d'un bac noir à couvercle orange pour la collecte des produits résiduels.

Actuellement, il n'y a pas de règle de dotation ; celle-ci sera définie dans le prochain règlement de collecte.

Pour l'heure, les bacs de 140 et 240 litres sont proposés prioritairement aux ménages composés de 1 à 4 personnes, aux petits producteurs (professionnels, collectivités, associations). Les grands litrages sont distribués aux foyers de 5 personnes et plus, à certains professionnels assimilés aux ménages, aux communes pour des sites spécifiques et aux associations lors de manifestations.

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer à chaque foyer le nombre de vidage et le poids d'O.M.R. pris en charge par le service.

La Communauté de Communes a en régie la distribution, la livraison et la maintenance des bacs sur l'ensemble du territoire. La Communauté de Communes est intervenue 560 fois pendant l'année 2020.

La collecte est effectuée **une fois par semaine**, par la société SUEZ, avec une benne à ordures ménagères équipée de la pesée embarquée et d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

- Les objets encombrants

Les usagers bénéficient **d'une collecte par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m³ par foyer. Cette collecte est effectuée par SUEZ.

- La collecte sélective

La collecte sélective est organisée en 2 flux :

- la collecte des corps creux (flaconnages plastiques, métaux et briques alimentaires) en sacs transparents
- la collecte des corps plats (papier et cartons) en bac vert

Ces flux sont collectés de manière simultanée en benne bi-compartmentée, par la société SUEZ, **une fois par semaine**.

1.2 [Les collectes en apport volontaire](#)

- Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 62 conteneurs d'apport volontaire pour les 16 157 habitants que compte le secteur Nord, soit un conteneur pour 260 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur le centre de transit situé à Dietwiller (68), avant d'être rechargé, puis transporté vers l'exutoire à Saint Menge (88)

-Les produits végétaux

La collectivité met à disposition des habitants, des bennes de 30 m³ sur 13 sites communaux, pour la collecte des produits verts issus notamment de l'entretien des jardins.

La société AGRIVALOR est chargée de la collecte et du traitement des produits collectés.

-Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les DDS sont collectés 4 fois par an le samedi matin de 8h30 à 11h30 au centre technique de Retzwiller.

La société TREDI met à disposition le personnel habilité et les contenants réglementaires pour permettre la collecte des déchets toxiques, comme les peintures, les solvants, les pesticides...

-DEEE

La collecte des DEEE est organisée en point d'apport volontaire sur le site de Suez à Retzwiller, 4 fois par an.

-Huiles usagées :

La collecte des huiles est organisée en point d'apport volontaire, dans des conteneurs dédiés aux huiles de vidange et regroupés dans 7 communes (Altenach, Ballersdorf, Balschwiller, Montreux-Vieux, Retzwiller, Wolfersdorf).

-Tri-mobile

Le samedi de 8h à 14h, une ou deux fois par mois, selon la période de l'année, les habitants du secteur Nord ont la possibilité de déposer leurs déchets de bois, ferreux et objets encombrants dans des bennes de 30 m³.

Ce service est organisé par la société SUEZ avec la présence d'agents de la communauté de communes sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Retzwiller. En plus du site, l'entreprise met à disposition le personnel et les contenants nécessaires à la réalisation de la prestation.

-Les pneus

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue a organisé 2 fois dans l'année 2020 la collecte des pneus usagés des ménages.

-Les textiles

Les administrés de la collectivité ont également la possibilité de déposer leurs textiles usagés dans les 18 bornes réparties sur le territoire. Cette collecte est entièrement gérée par des associations.



2. Secteur sud

Le secteur Sud diffère légèrement sur la collecte des encombrants. Pour le reste le fonctionnement est identique (sauf en ce qui concerne la facturation).

Les différentes prestations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Flux de déchets	Modalités de collecte	Prestataire
Produits résiduels ménagers	Bac pucé – Levée + pesée Porte à porte	Collecte par SUEZ Traitement via le SM ₄ à Bourogne
Objets encombrants	Porte à porte 2 fois par an Apport volontaire 2 fois par an Ou porte à porte 4 fois par an	Collecte par COVED et traitement par SUEZ
Collecte sélective	Multimatériaux en sac Porte à Porte	Collecte par SUEZ Traitement par COVED
Biodéchets	Bac de 240 litres Points de regroupement communaux	Collecte par COVED Traitement par le SM ₄
Verre	Point d'apport volontaire	Collecte et traitement par RECYCAL
Déchets Diffus Spécifiques	Apport volontaire 1 fois par an dans chaque commune	Collecte par COVED Traitement par TREDI
DEEE	Porte à porte 2 fois par an Apport volontaire 1 fois par an	Collecte et traitement par COVED

Les professionnels sont exclus des collectes en apport volontaire et doivent s'adresser aux filières réservées aux professionnels. Une tolérance est accordée pour les petites quantités de verre et déchets type piles-batteries.

2.1 Les collectes en porte à porte

- Produits résiduels des ménages

Pour la collecte des produits résiduels, chaque foyer est équipé d'un bac gris à couvercle orange ou noir, selon les règles de dotation suivantes :

	Friesen, Seppois le Haut et Ueberstrass	9 autres communes
Volume du bac	Nombre de personnes composant le foyer	Nombre de personnes composant le foyer
80 l	/	1 et 2
120 l	1 à 3 personnes	3
140 l	/	4
180 l	/	5
240 l	4 à 8 personnes	6
660 l	Gros producteur	7 et plus

Ces bacs sont équipés d'une puce permettant de facturer le service à chaque foyer, en fonction du poids et/ou du nombre de levées pour les neuf communes et du nombre de levée et du volume du bac pour les trois communes

La collecte est effectuée **une fois par semaine**, avec une benne à ordures ménagères équipée d'un système informatique permettant l'enregistrement des données de collecte.

- Les objets encombrants

Les usagers du secteur des neuf communes bénéficient de 2 collectes par an des objets encombrants en porte à porte. Le secteur des 3 communes bénéficie de 4 collectes en porte à porte des objet encombrants par an. Cette collecte est limitée à 1 m³ par foyer.

Elle est réalisée par COVED.

- La collecte sélective

La collecte sélective est de type « multimatériaux », l'ensemble des matériaux recyclables (papiers, cartons, emballages métalliques, briques, emballages plastiques) sont collectés simultanément, dans des sacs jaunes translucides de 50 litres.

Depuis 2016, la collectivité bénéficie de l'extension des consignes de tri sur les plastiques. Ainsi, les usagers, en plus des flaconnages en plastique (bouteilles, flacon d'hygiène...) peuvent également déposer dans leurs sacs de tri les barquettes, les pots de yaourts, les plastiques souples...

Cette collecte est effectuée **tous les 15 jours** en porte à porte.

2.2 Les collectes en apport volontaire

- Les biodéchets

Chaque commune dispose d'un ou plusieurs bacs de 240 litres, en libre accès, pour la collecte des biodéchets. Ces bacs sont collectés **2 fois par semaine**.

- Le verre

Pour la collecte du verre, les habitants disposent de 24 conteneurs d'apport volontaire pour les 6 562 habitants que compte le secteur Sud, soit un conteneur pour 273 habitants.

La collecte est assurée par la société RECYCAL, le verre est déchargé sur le centre de transit situé à Dietwiller (68), avant d'être rechargé, puis transporté vers l'exutoire à Saint Mengé (88)

- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les DDS sont collectés 1 fois par an dans chacune des communes. Le prestataire met à disposition le personnel et le matériel habilités à la collecte de ce type de déchets.

- Les textiles

La collecte en apport volontaire des textiles usagés est également proposée aux usagers par l'intermédiaire de 3 bornes présentes sur le territoire. Cette collecte est entièrement gérée par des associations.

2.3. Les collectes « mixtes »

- Les objets encombrants

Les usagers bénéficient **de 2 collectes par an** des objets encombrants en porte à porte. Cette collecte est limitée à 1 m³ par foyer. Cette collecte est effectuée par COVED.

En plus de la collecte en porte à porte, les usagers bénéficient de 2 collectes annuelles d'objets encombrants en apport volontaire. Sur un terrain mis à disposition par la commune, le prestataire COVED met en place des bennes de 30 m³ pour la collecte du bois, des métaux et des objets encombrants. Le gardiennage est assuré par le prestataire.

- DEEE

Les usagers de l'ex CC de la Largue bénéficie pour les DEEE de 2 collectes en porte à porte par an et d'une collecte en point d'apport volontaire.

Pour cette dernière, le jour défini, le prestataire met à disposition les contenants nécessaires aux ateliers municipaux de Seppois-le-Bas de 8h30 à 16h30. L'ensemble des habitants du secteur Sud peuvent s'y rendre.

BILAN DES DIFFERENTES COLLECTES

1. Produits résiduels des ménages

Même si trois communes du secteur Sud ont une facturation au volume, l'ensemble des bacs collectés sont pesés. Il s'agit donc des tonnages réels 2020.

OMR	2020	Ratio en kg/hab.an	Evolution sur 1 an
Secteur Nord	1 155,0 t	71,5 kg	+ 62,1 tonnes (+3.7kg/hab)
Secteur Sud	369,0 t	56,2 kg	+ 21,0 tonnes (+3.2kg/hab)
Total	1 524,0 t	67,1 kg	+ 83,1 tonnes (+3.6kg/hab)

L'année 2020 a connu une forte hausse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles. Celle-ci peut être expliquée par les périodes de confinement et la mise en place du télétravail. En effet, les déchets habituellement produit sur les territoires voisins pendant la journée de travail ont été produits en majeure partie sur le territoire communautaire en 2020.

SINOE, le site de l'ADEME, présente les ratios de collecte à différents niveaux territoriaux. Le tableau suivant établit le comparatif entre les ratios de la CC Sud Alsace Largue, du Haut-Rhin et national :

	CCSAL	Haut-Rhin*	France*
Ratio de collecte des OMr en kg/hab.an	67.1 kg	187 kg	254 kg

*données 2016

La collectivité est engagée depuis plusieurs années déjà dans une politique de tri visant la diminution des tonnages d'ordures ménagères. Elle a mis en place la redevance incitative à la pesée dans le secteur Nord en 1999.

Dans le secteur Sud, le système de redevance incitative a été adopté en mars 2015.

L'évolution des tonnages collectés est la suivante :

OMR	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur Nord	1 131,3	1 047,4	1 069,7	1 081,4	1 093,7	1 155,0
Secteur Sud	473,9	274,1*	349,0	352,1	348,0	369,0
Total	1 605,2	1 321,5*	1 418,7	1 433,5	1 441,7	1 524,0

*Données incomplètes

En dehors de l'année 2020 exceptionnelle, le ratio de collecte par habitant est stable et la hausse est expliquée par l'augmentation de la population du territoire.

2. Collecte sélective

Le tableau présente les tonnages collectés en 2020, ainsi que la comparaison des ratios de la collectivité, aux ratios du Haut-Rhin et de la France :

	Tonnages 2020	Ratio 2020 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2016 kg/hab.an	Ratio France 2016 kg/hab.an
Secteur Nord Corps creux	326,6 t	20,2 kg		
Secteur Nord Corps plats	1 045,1 t	64,7 kg		
Secteur sud multi-matériaux	632,0 t	96,3 kg		
Total	2003,7 t	88,2 kg	69 kg	49 kg

Sur le secteur Nord la hausse des emballages est en partie due au confinement et au télétravail mais également à la hausse des refus qui a été observé pendant cette période. A l'inverse, la baisse des papiers/cartons est principalement due à la fermeture d'une grande partie des entreprises pendant deux mois ; usagers très producteurs de ces matières.

Dans le secteur Sud, la hausse des emballages est moindre car les refus de tri ont été stables et n'ont pas permis de compenser la baisse des tonnages de papiers/cartons d'où une baisse du tonnage en multi-matériaux.

Sur les 3 dernières années, les évolutions suivantes ont pu être observées :

	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020
Secteur Nord Corps creux	183,5	249,0	257,7	291,5	311,2	326,6
Secteur Nord Corps plats	1 065,4	1 062,2	1 057,9	1059,8	1056,9	1045,1
Secteur Sud multi-matériaux	530,8	477,7*	619,4	623,7	658,9	632,0
Total	1 779,7	1 311,24*	1 935,0	1975,0	2027,0	2003,7

*Données incomplètes

L'augmentation des tonnages de corps creux entre 2015 et 2016 est due à la modification de la collecte des métaux. En effet, en 2015, quels que soient les métaux (emballages ou objets en métal) ils étaient collectés en porte à porte une fois par mois. A partir de 2016, les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve) s'ajoutent à la collecte sélective (flaconnages plastiques et briques alimentaires).

L'augmentation des tonnages entre 2015 et 2017 sur le secteur Sud peut s'expliquer par la mise en place des extensions de consignes de tri.

L'augmentation du tonnage de corps creux et de multi matériaux entre 2017 et 2019 est essentiellement due à l'augmentation des refus de tri.

3. [Collecte du verre](#)

La collecte en point d'apport volontaire a permis de collecter les tonnages suivants :

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Ratio 2020 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2015 kg/hab.an	Ratio France 2015 kg/hab.an
Secteur Nord	669,2	693,2	699,9	710,5	790,3			
Secteur Sud	NC	308,4	308,6	308,6	307,0			
Total	669,2	1 001,7	1008,5	1019,1	1097,3	48,3 kg	38 kg	30 kg

Le tonnage de verre collecté est légèrement est fortement en hausse (+7.7%). Cette hausse a été majoritairement observée lors des mois de déconfinement (mai-juin).

Les ratios collectés sur la CCSAL sont à nouveau largement supérieurs à ceux captés au niveau du Haut-Rhin et au niveau national.

4. [Les autres collectes](#)

4.1. [Objets encombrants](#)

Les tonnages présentés concernent la collecte en point d'apport volontaire (tri-mobile) et les collectes effectuées en porte à porte.

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Ratio 2020 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2016 kg/hab.an	Ratio France 2016 kg/hab.an
Secteur Nord	653,4 t	626,1 t	598,6 t	724,0 t	522,30	32,3 kg		
Secteur Sud	NC	290,1 t	326,6 t	352,6 t	365,54	55,7 kg		
Total	653,4 t	916,2 t	925,2 t	1076,6 t	887,84	39,1 kg	7 kg	9 kg

La baisse du secteur Nord est dû à la fermeture de la Tri Mobile pendant la première période de confinement (Mars-Mai). Les tonnages non collectés n'ont pas été intégralement retrouvés lors de la réouverture. A l'inverse, aucune collecte n'ayant été supprimée sur le secteur Sud, le tonnage est sensiblement similaire aux années précédentes avec une légère hausse (+4%) probablement due à l'augmentation des travaux domestiques.

4.2. [Biodéchets et végétaux](#)

Actuellement la collecte des biodéchets n'est proposée que sur le secteur sud, les tonnages suivants ont été collectés en 2020 :

Biodéchets	2017	2018	2019	2020	Ratio 2020 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2016 kg/hab.an	Ratio France 2016 kg/hab.an
Secteur Sud (9 communes)	224,4 t*	298,7 t	273,9 t	306,2 t	46,7 kg	42 kg	18 kg

*Données incomplètes

Tout comme l'augmentation des ordures ménagères résiduelles, l'augmentation de la collecte des biodéchets est en corrélation avec la mise en place du confinement et le développement du télétravail.

Pour les végétaux déposés en apport volontaire sur les plateformes communales du territoire, les tonnages suivants ont été collectés sur les 4 dernières années :

Produits végétaux	2016	2017	2018	2019	2020	Ratio 2018 kg/hab.an
Secteur Nord	2 930,3 t	2 583,2 t	3026.8 t	2896.8 t	2912.3 t	180.3 kg
Secteur Sud			1049.6 t	996.1 t	836.5 t	127.5 kg
CCSAL			4076.4 t	3892.9 t	3748.8 t	165.0 kg

Malgré un mois et demi de fermeture et une période de sécheresse estivale marquée, le tonnage de déchets verts collectés sur le territoire n'est que légèrement en baisse en 2020 (-4%)

4.3. [DDS et DEEE](#)

En 2020, ce sont 31.9 tonnes de DDS et 61.9 tonnes de DEEE qui ont été collectées sur l'ensemble du périmètre.

5. [Ratios globaux](#)

Le tableau suivant récapitule les ratios des différents produits :

	Ratio CCSAL 2020 kg/hab.an	Ratio Haut-Rhin 2016 kg/hab.an	Ratio France 2016 kg/hab.an
Produits Ménagers Résiduels	67.1	187	254
Collecte sélective	88.2	69	49
Verre	48.3	38	30
Encombrants*	39.1	7	9
Biodéchets**	46.7	42	18
Produits végétaux	165.0	41	64
Total	463,1	493,3	517,3

*Encombrants Porte à Porte et apport volontaire. Hors déchetterie.

**Ratio uniquement sur le secteur Sud

LES FILIERES DE TRAITEMENT

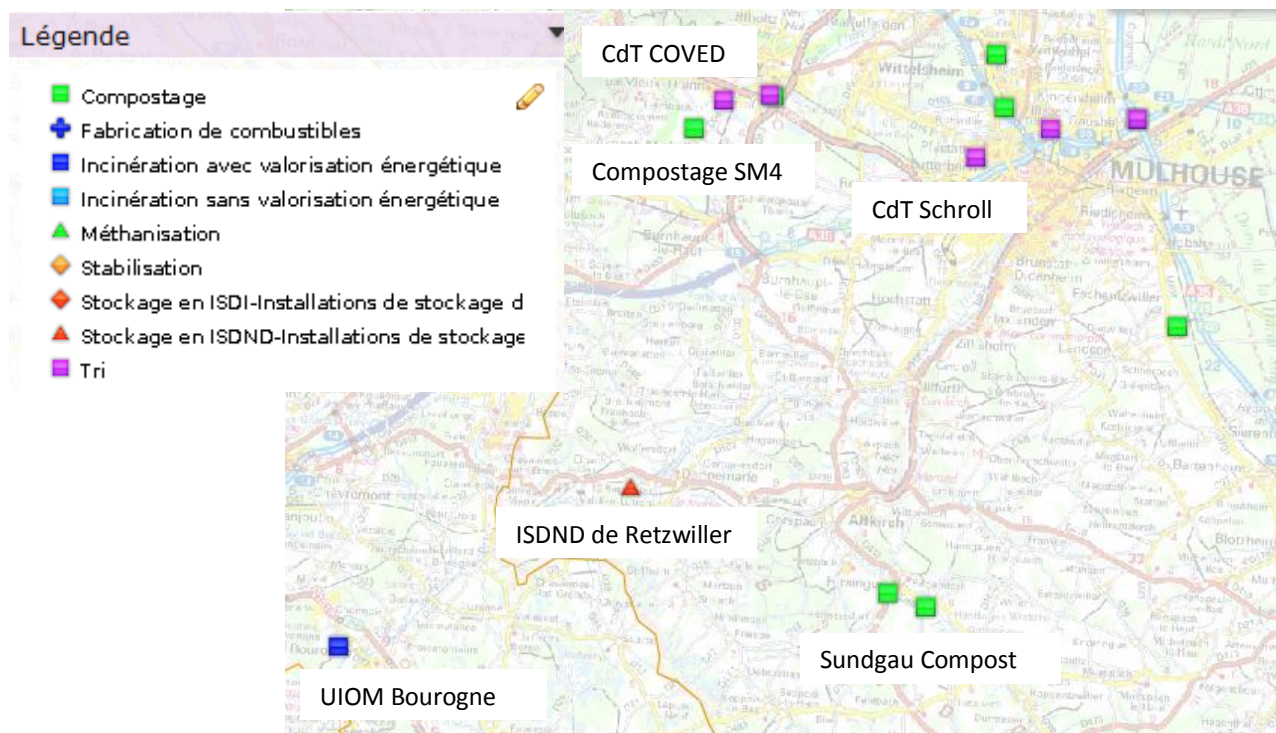
1. Type de traitement par déchets

Le tableau suivant indique pour chaque déchet sa filière de traitement :

Type de déchets	Filière de traitement
Produits résiduels	Incineration à Bourogne (90)
Collecte sélective	Centre de tri Schroll à Pfastatt (68) ou COVED à Aspach le Haut (68)
Verre	Valorisation matière chez SGS à Saint Menge (88)
Objets encombrants	Enfouissement à Retzwiller (68)
Tri-mobile	Objets encombrants : enfouissement à Retzwiller (68) Bois : valorisation chez IKEA Industry à Lure (70) Ferraille : valorisation Derichebourg à Illzach (68)
Biodéchets	Compostage sur le site du SM4 à Aspach-le-Haut (68)
Produits végétaux	Compostage chez Agrivalor à Hirsingue (68)

Toxiques	Différentes filières définies par TREDI à Hombourg (68)
DEEE	Haute Alsace recyclage – OCAD3E à Sausheim (68) et COVED à Aspach le Haut (68)

2. Localisation des unités de traitement



Coûts du service public de gestion des déchets

1. Montants annuels des prestations de service

1.1. Secteur Nord

Le tableau suivant présente les coûts 2020 des prestations de service effectuées sur le périmètre du secteur Nord :

Poste	Prestataire	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020
Collecte OMR	SUEZ	218 251 €	227 919 €	236 151 €	236 896 €*
Collecte Corps Creux Corps Plats	SUEZ (Corps creux)	115 657 €	135 625 €	148 621 €	187 362 €
	SUEZ (Corps plats)	178 129 €	184 762 €	189 301 €	156 157 €
	TOTAL CS	293 786 €	320 387 €	337 922 €	343 519 €

Poste	Prestataire	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020
Tri Corps Creux Corps Plats	SCHROLL (Corps creux)	72 030 €	80 806 €	85 649 €	90 787 €
	SCHROLL (Corps plats)	77 912 €	78 412 €	77 774 €	77 766 €
	SCHROLL (refus de tri)	25 888 €	28 437 €	34 864 €	39 281 €
	TOTAL	175 830 €	187 655 €	198 287 €	207 834 €
Collecte et traitement des Toxiques	TREDI	15 100 €	14 639 €	18 703 €	20 818 €
Collecte, transport et traitement des produits végétaux	AGRIVALOR	113 333 €	136 588 €	132 858 €	127 906 €
Tri Mobile & Encombrants	SUEZ TRI MOBILE**	102 795 €	96 130 €	135 953 €	98 114 €
	SUEZ ENCOMBRANTS PAP	45 609 €	47 626 €	51 787 €	49 698 €
	TOTAL	148 404 €	143 756 €	187 740 €	147 812 €
Collecte du verre	RECYCAL	40 165 €	41 856 €	43 753 €	48 702 €
D3E	SUEZ	2 299 €	1 611 €	1 474 €	230 €
	Envie	450 €	576 €	576 €	648 €
	TOTAL	2 749 €	2 187 €	2 050 €	878 €
Pneus	SUEZ	1 825 €	1 892 €	857 €	3 441 €
Huile vidange	GRANDIDIER	2 029 €	401 €	2 124 €	561 €
Traitement OMR	SM4	153 787 €	153 015 €	151 104 €	161 047 €
TOTAL		1 165 259 €	1 230 295 €	1 311 549 €	1 299 414 €
Coût rapporté à l'habitant		73.63 €/hab	77.01€/hab	81.35€/hab	80.42€/hab

* La hausse des coûts liée à la hausse des tonnages a été compensée par la baisse de 90% des coûts liés à la gestion des données informatiques de la redevance incitative réalisée par le service depuis septembre 2019

** TGAP incluse

1.2. Secteur Sud

Poste	Prestataire	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020
-------	-------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Collecte OM	SUEZ (COVED sur 3 communes en 2017)	140 193 €	124 683 €	120 697€	129 088 €
Collecte sélective et tri	SUEZ (COVED sur 3 communes en 2017)	216 680 €	223 496 €	261 438€	251 367 €
Biodéchets	COVED + SM ₄	55 564 €	60 782 €	57 412€	65 433 €
Encombrants/D3E/TOXIQUES	COVED ENCOMBRANTS*	105 272 €	88 110 €	93 800 €	85 707 €
	COVED D3E	8 514 €	13 307 €	6 173 €	10 926 €
	COVED TOXIQUES	20 924 €	13 240 €	5 103 €	11 182 €
	TOTAL	134 710 €	114 657 €	105 076 €	107 815 €
Verre	RECYCAL	16 834 €	18 361 €	18 651 €	18 537 €
Produits végétaux	AGRIVALOR	29 539 €	44 055 €	43 836 €	37 889 €
Huile vidange	GRANDIDIER	1 924 €	704 €	849 €	1 256 €
Huile végétale	OLEO RECYCLING	383 €	0 €	0 €	43 €
Traitement OMR	SM ₄	45 817 €	48 937 €	50 714 €	56 023 €
TOTAL		641 644 €	635 675 €	658 673€	667 451 €
Coût rapporté à l'habitant		99,28 €/hab	97.80 €/hab	100.25€/hab	101.71€/hab

* TGAP incluse

2. [Montant annuel de la délégation](#)

La compétence sur le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles a été déléguée au SM₄. En plus des coûts de traitement des produits résiduels, la collectivité s'acquitte d'une cotisation annuelle. Les montants payés au SM₄ sont indiqués dans le tableau suivant :

Postes	Montants
COTISATION SM ₄ 2020	50 455 €
Coût rapporté à l'habitant	2,22 €/hab

FINANCEMENT DU SERVICE

1. [Le calcul de la redevance incitative](#)

1.1. [Secteur Nord](#)

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

$$RI = \text{part fixe par foyer} + (\text{nombre de sortie du bac} \times \text{coût à la levée}) + (\text{kg collectés} \times \text{prix au kg})$$

Postes		Tarifs
Part fixe	par foyer	62.50 €
Part variable	à la levée	1.02 €/levée
	au kg collecté	0,52 €/kg

1.2. Secteur Sud

- Sur les 9 communes du secteur Sud

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

RI = part fixe par foyer + (part par personne du foyer x nombre de personne du foyer) + (nombre de sortie du bac x coût à la levée) + (kg collecté x prix au kg)

- Pour les foyers

Postes		Tarifs
Part fixe	par foyer	36.50 €
	par personne	39 €
Part variable	à la levée	1.16 €/levée
	au kg collecté	0,52 €/kg

- Pour les professionnels

Volume du bac	Part fixe	Coût à la levée	Coût au kg
120 litres	160,00 €	1,16 €/levée	0,52 €/kg
240 litres	244,00 €	1,16 €/levée	0,52 €/kg
660 litres	454,00 €	1,16 €/levée	0,52 €/kg

Cas particuliers : pour les personnes incontinentes, sur présentation d'un certificat médical, une déduction sur la part variable liée au poids sera appliquée.

- Sur les 3 autres communes du secteur Sud

La redevance incitative est calculée selon la formule suivante :

RI = part fixe par foyer selon le nombre de personne du foyer + (nombre de sortie du bac x coût à la levée) (fonction du nombre de personne du foyer)

Volume du bac	Nombre de personne	Part fixe par foyer	Part variable à la levée
---------------	--------------------	---------------------	--------------------------

80 litres	1	64 €	4 €
80 litres	2	128 €	4 €
120 litres	3	192 €	6 €
140 litres	4	224 €	7 €
180 litres	5	288 €	9 €
240 litres	6	384 €	12 €
660 litres	7 et plus	1056 €	33 €

1.3. [Les montants facturés en 2020](#)

Le tableau suivant présente les factures globales émises en 2020 pour chacune des collectivités :

	FACTURES USAGERS EMISES	
	Nord	Sud
2019	1 005 085.80 €	461 040.30 €
2020	1 126 071.84 €	595 245.25 €

La hausse du secteur Sud est en majorité dû au nombre de mois facturés. Exceptionnellement en 2019, seuls 9 mois ont été facturés sur 9 des 12 communes dans le cadre de l'harmonisation des périodes de facturations.

1.4. [Les recettes comptant pour l'année 2020](#)

	2019	2020
CITEO	519 069 €	457 941 €
Verre	24 786 €	23 340 €
Collecte sélective	111 653 €	67 502 €
OCAD3E	6 743 €	8 146 €
Eco-TLC	2 209 €	2 227 €
Eco-Mobilier	3 191 €	4 636 €
Redevance CET	73 522 €	58 253 €
Total	741 177 €	651 554 €

2. Fonctionnement des recettes issues des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé détenues par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. Leurs recettes sont issues des écocontributions payées par les usagers lors de l'achat neuf.

CITEO : Le montant versé est en majorité dû à la tonne d'emballages et de papiers/cartons collectés sur le territoire. Une aide en €/tonne est attribuée pour chaque des différents matériaux (PET clair, PET foncé, aluminium, métal...). Cette aide est bonifiée de 50% si, comme sur notre territoire, le ratio de collecte par habitant est élevé

Ecosystem : Cet éco-organisme prend en charge la collecte et le traitement des DEEE et apporte une aide financière comprenant une part fixe et un montant en fonction du tonnage collecté

Eco-TLC : Cet éco-organisme prend en charge la collecte et le traitement des textiles et chaussures et apporte une aide financière en fonction du nombre de lieux de collecte sur le territoire.

Eco-Mobilier : Le montant versé correspond à une aide sur le traitement des meubles et literies valorisés se trouvant dans les collectes Tri Mobile. Les collectes et bennes d'encombrants n'engendrent pas d'aide de cet éco-organisme sur notre territoire car ceux-ci ont pour vocation d'être enfouis.

3. Fonctionnement des autres recettes

Verre : Il s'agit ici des recettes issues du rachat du verre collecté sur le territoire. Le rachat s'effectue à la tonne. Stable depuis de nombreuses années, il a été divisé par deux avec le COVID à cause de l'effondrement du prix des matières premières.

Collecte sélective : Il s'agit ici des recettes issues du rachat des matériaux issus des centres de tri. Ce montant est en baisse depuis 2017 avec un cours de rachat à la tonne des matériaux en forte diminution. Diminution qui s'est accentuée en 2020.

Redevance CET : La collectivité perçoit de SUEZ une aide financière visant à dédommager les préjudices subits par la présence du site sur son territoire. Cette aide est calculée à la tonne de déchets arrivant sur le site. Elle est donc en baisse régulière suite à la forte réduction des tonnes entrantes par la mise en place de nouvelles filières de recyclage. L'aide financière s'arrêtera lors de la fermeture du site prévue actuellement au 31 décembre 2024.

Résultat

Le tableau suivant reprend les montants des coûts de fonctionnement et d'investissement qui avaient été budgétisés et ceux qui ont été réalisés dans le budget annexe OM en 2020.

Chapitre ou compte	Budgétisé	Réalisé
Fonctionnement – Dépense	2 424 001.86 €	2 394 637.45 €
Fonctionnement – Recette	2 424 001.86 €	2 315 825.06 €
Bilan fonctionnement	0.00 €	- 78 812.39 €
Investissement – Dépense	1 809 432.82 €	126 271.92 €
Investissement – Recette	1 809 432.82 €	183 418.17 €
Bilan investissement	0,00 €	57 146.25 €